



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Compte-rendu affiché le : 13 avril 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Marie BRUNET

Membres présents : 37

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Fatih DEMIRAY, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, Mme Marie BRUNET, M. Djamel BOUDEBIBAH, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Monsieur Filipe GALVAO, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 6

M. Raphaël SULTANA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Valérie BOULARD
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Rémi COURT pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN
Madame Stéphanie VELLA pouvoir à M. Djamel BOUDEBIBAH

Délibération n°20230406DEL18

PATRIMOINE

Demande de subvention auprès de l'État pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL 2023).

RAPPORTEURE : MME EVELYNE BRUNET

Mesdames, Messieurs,

La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes dans leur projets d'investissements.

Cette aide de l'État peut cofinancer en partie le projet de réhabilitation CPAM, pour la création d'un poste de police municipale, d'un Centre de Surveillance Urbain (CSU) et de la Direction de l'informatique et de la téléphonie. Les critères possiblement éligibles sont :

- la mise aux normes et la sécurisation d'un équipement public,
- la rénovation énergétique d'un bâtiment.

Dans le cadre de l'opération citée ci-dessus, la Ville va donc solliciter auprès de l'État une subvention DSIL 2023.

Le montant de cette opération s'élevant à 2 784 151 € HT.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **AUTORISER**, Monsieur le Maire à solliciter une subvention DSIL pouvant contribuer au financement de l'opération de rénovation de l'ex CPAM auprès de l'Etat,

- **AUTORISER**, Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Le Maire,

Jérémie BREAUD